

>>> Unicités Les types d'actions éligibles

Les types d'actions ci-dessous sont classés par thématiques et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il convient de se référer au Complément de programmation **Urban2** pour connaître les conditions précises d'éligibilité.
(Cf. rubrique *Où s'adresser ?*)

- N.B. :**
- les études préalables aux opérations citées ci-dessous peuvent également être éligibles.
 - L'achat du foncier peut être pris en compte, s'il existe un lien direct avec l'opération, dans la limite de 10% du montant total du projet, c'est à dire achat du foncier et investissement.

Renouvellement urbain

- Actions sur l'espace public visant à améliorer le fonctionnement urbain
- Résorption de friches urbaines
- Ateliers favorisant la participation des habitants
- Actions de démolition liées à un projet d'aménagement (à l'exception du logement) : espace vert, lieu culturel, projet économique...
- Changement d'usage de logements afin de créer des structures d'accueil pour des activités économiques, sociales ou culturelles : création de plate-forme de services publics, accueil d'entreprises...



Environnement, espaces verts, déplacements doux

- Préservation et valorisation des espaces naturels : pontons, cheminements le long des berges...
- Création, aménagement et réhabilitation de parcs et jardins, d'espaces verts, d'espaces de convivialité et de terrains de jeux
- Création, aménagement et accompagnement, par la sensibilisation et la communication, de jardins d'agrément communautaires
- Actions en faveur des modes de transports alternatifs : véhicules électriques, navettes fluviales, prêt de vélos....
- Accompagnement de la structuration des espaces intermodaux et de leur environnement
- Actions de sensibilisation en faveur de l'environnement et des modes de transports respectueux de l'environnement
- Mise en œuvre de services ou réalisation d'équipements publics favorables à la circulation piétonne ou cycliste, création et développement de parcours paisibles

Patrimoine, culture

- Rénovation et valorisation du patrimoine à valeur symbolique ou identitaire, atelier de restauration du patrimoine...
- Mises en lumière des éléments patrimoniaux
- Animations et parcours liés au patrimoine, signalétique
- Equipements légers accompagnant un projet de valorisation du patrimoine
- Mises en œuvre d'évènements culturels de visibilité régionale ou internationale
- Actions visant à développer ou à aménager des pôles culturels de niveau métropolitain, source de rayonnement régional ou national
- Création, aménagement, extension ou réhabilitation d'équipements de proximité dans le domaine culturel...
- Actions en faveur de l'attachement au territoire au travers d'évènements culturels de proximité

Développement économique

- Etudes à fort caractère stratégique visant à la connaissance du tissu économique du territoire, études de faisabilité ou d'expertise préalables à une action collective
- Actions collectives sur les thèmes suivants : l'environnement, la qualité, la prise en compte des incidences du milieu urbain sur les modes de production, les TIC, en direction des entreprises du tertiaire supérieur, en direction des très petites entreprises (TPE), visant à accompagner les créateurs d'entreprises, visant à favoriser la transmission et la reprise d'activités ...
- Appui aux organismes mettant en place des prêts et des prêts d'honneur aux TPE
- Actions de sensibilisation, d'information et de formation aux mutations urbaines et technologiques, à l'environnement et à la qualité
- Mise en réseau des entreprises au travers de structures leur permettant le développement de moyens partagés nécessaires à leur information, leur formation, leur communication, leur gestion et leur développement ; création de nouveaux services économiques ou urbains destinés aux entreprises et aux particuliers
- Actions de promotion des pôles tertiaires supérieurs ou des quartiers anciens accueillant des entreprises du tertiaire supérieur
- Tourisme : actions collectives rassemblant plusieurs entreprises ou leurs partenaires, prenant en compte les spécificités du territoire (qualité, label...), évènements source de notoriété et vecteurs d'image susceptibles d'être moteur pour le tourisme urbain

Urban2 ne cofinance pas d'aides directes aux entreprises mais des actions collectives.

Intégration économique et sociale

- Actions de soutien à l'économie solidaire et à l'insertion sociale et professionnelle
- Actions d'information et de communication sur les métiers porteurs ou correspondant à des gisements d'emplois
- Soutien aux initiatives favorisant l'ouverture des entreprises aux jeunes dans ou hors du système scolaire ou d'enseignement supérieur

Développement de la société de l'information

- Communication ou sensibilisation, formation ou information sur les TIC destinés à tous les publics
- Conception et mise en œuvre d'applications TIC si elles apportent un service à la population ou aux entreprises du territoire
- Mise à disposition d'équipements informatiques et d'encadrement afin de permettre l'initiation des usagers et l'accès de tous les publics aux TIC

Liens entre pôles d'enseignement supérieur et population

- Actions visant à favoriser l'ouverture à la population locale des pôles universitaires et d'enseignement supérieur : mises à disposition de salles informatiques, accès aux bibliothèques avec tutorat...
- Actions visant à améliorer la qualité de vie des étudiants des pôles universitaires et d'enseignement supérieur en créant des services de proximité

Vie quotidienne, citoyenneté, solidarité

- Création, aménagement, extension ou réhabilitation d'équipements de proximité dans les domaines social, culturel, sportif, de loisir ou de services : pôle de services publics, centre d'accueil et d'écoute, accueil de la petite enfance...
- Projets visant à accompagner l'action des services de proximité et à favoriser une meilleure qualité de vie
- Actions visant à améliorer l'environnement urbain de proximité : lutte contre les «tags»...
- Equipements en faveur de la tranquillité publique : éclairage public, mobilier anti-dégradation...
- Actions en faveur de la prévention des conduites à risques (sécurité routière, dangers des drogues), de l'égalité des chances, de la lutte contre l'exclusion, de l'accompagnement, de l'accueil et de l'écoute des personnes en situation de grande fragilité, de la promotion de la citoyenneté et du civisme, de la diminution des conflits de voisinage et du sentiment d'insécurité (médiation...)
- L'attachement au territoire au travers d'actions festives ou conviviales...

Peuvent être cofinancés dans le cadre de ces actions tous les investissements immatériels : information, formation, communication, sensibilisation, animation...

Communication

- Accompagnement d'évènements ou d'actions vitrines en cohérence avec la stratégie URBAN 2 et permettant une bonne lisibilité du programme par la population
- Communication sur les projets innovants